

Fiche de Constatations de Visite d'Inspection
DREAL BOURGOGNE

Unité territoriale : Saône-et-Loire	Subdivision : Mâcon	
Nom(s) du ou des inspecteurs : Nahima BOULEBBINA Date de la lettre d'annonce de l'inspection(appel): 24 avril 2012		
Type d'inspection : <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <input type="checkbox"/> approfondie ou <input type="checkbox"/> courante ou <input type="checkbox"/> rapide <input type="checkbox"/> inopinée ou <input type="checkbox"/> non inopinée <input type="checkbox"/> planifiée ou <input type="checkbox"/> circonstancielle </div>		
Date de l'inspection : 31 mai 2012		
Motif de la planification : Plan pluriannuel de visite d'inspection		
Société : CVB Commune : Chagny site « Les Noirots » Activité : Installation de traitement et soin du vin	Régime : A Priorité : A enjeux	
Liste des installations inspectées : Lagune, point de rejet sortie de lagune Thèmes : Risques chroniques Référentiels de l'inspection : <ul style="list-style-type: none"> – Arrêté préfectoral d'autorisation du 04 août 2004 		
Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection : <ul style="list-style-type: none"> – Monsieur LECHAT, Directeur général – M.BRIOTTET, Responsable environnement 		
Principales constatations effectuées : <p>La société Compagnie Viticole de Bourgogne exploite sur le site « Les Noirots » de la commune de Chagny une installation de traitement et soin du vin.</p> <p>L'activité de cette société est réglementée par un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 04 août 2004.</p> <p>L'établissement est entièrement clos et les abords sont bien entretenus.</p> <p>Le tri des déchets est effectué, leur suivi est correctement assuré.</p> <p>Les contrôles réglementaires incendie et installations électriques sont à jour.</p> <p>Une convention de rejets a été signée avec la commune de manière à autoriser le rejet des eaux industrielles, après traitement dans le système de lagunes du site, au réseau communal. Une demande de modification des prescriptions de rejet de l'arrêté préfectoral a été déposée en préfecture.</p> <p>L'inspection des installations a mis en évidence des écarts qui peuvent faire l'objet d'actions correctives rapidement et des non-conformités.</p> <p>Les écarts sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Aucun plan des réseaux d'eaux à jour n'a pu être présenté ; – La vérification 2011 des disconnecteurs n'a pas été réalisée ; – Le volume d'eau à retenir en cas d'incendie est à déterminer en accord avec le SDIS. <p>Les non-conformités sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Aucun poteau incendie présent sur le site ; – Le suivi des observations relevées lors des contrôles annuels des installations électriques n'est pas assuré. 		
Conclusions ou suites envisagées : <p>Courrier à l'exploitant</p>		
Liste des documents établis suite à la visite : <p>Fiche de constats de visite d'inspection</p> <p>Courrier à l'exploitant</p>		
Rédacteur A Mâcon, le 18 juin 2012 L'inspecteur des installations classées <i>Original signé</i> Nahima BOULEBBINA	Vérificateur A Mâcon, le 18 juin 2012 Le Chef de Subdivision <i>Original signé</i> Nicolas GUERIN	Approbateur A Mâcon, le 19 juin 2012 Le responsable de l'unité territoriale de Saône-et-Loire <i>Original signé</i> Patrice CHEMIN